

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 13 décembre 2016 (n° 2)

SOMMAIRE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DELEGATION A LA MER ET AU LITTORAL

. Arrêté DDTM/DML/2016347-0001 du 12 décembre 2016 fixant l'état définitif des listes des candidats éligibles à l'élection des membres du conseil du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages maritimes des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**
Délégation à la mer et au
littoral Pyrénées-Orientales -
Aude

Unité Navigation
Professionnelle et de
Plaisance

Dossier suivi par :
Marie-Andrée LUCAS

☎ : 04.68.98.34.93
☎ : 04.68.82.47.90
✉ : marie-andree.lucas
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 12 décembre 2016

ARRETE PREFECTORAL

n° DDTM/DML/2016-347-0001

fixant l'état définitif des listes des candidats éligibles
à l'élection des membres du conseil du comité
interdépartemental des pêches maritimes et des
élevages marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le livre IX du code rural et de la pêche maritime, et notamment son article R 912-78 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer chargée des relations internationales sur le climat du 10 août 2016 modifiant l'arrêté du 17 mars 2014, fixant la liste des comités départementaux ou interdépartementaux des pêches maritimes et des élevages marins, leur ressort territorial ainsi que le nombre de leur conseil ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat du 23 juin 2016, fixant le jour du scrutin pour les élections générales aux conseils des comités départementaux, interdépartementaux et régionaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/DML/2016-244-0001 du 31 août instaurant la commission électorale, fixant la composition du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM/DML/2016-295-0001 du 21 octobre 2016 modifiant l'arrêté sus visé du 31 août 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-138-026 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Francis CHARPENTIER, Directeur départemental des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales ;

Vu la décision de la commission électorale en charge des élections du conseil du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude du 7 décembre 2016 portant clôture des listes de candidats ;

Considérant que la recevabilité des listes des candidats répond aux exigences fixées par l'avis du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, publié au journal officiel du 5 août 2016, précisant les modalités des élections des comités régionaux, interdépartementaux et départementaux des pêches maritimes et des élevages marins ;

ARRETE

Article 1 :

La liste des candidats éligibles à l'élection des membres du conseil du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude est fixée conformément à l'annexe 1 au présent arrêté.

Article 2 :

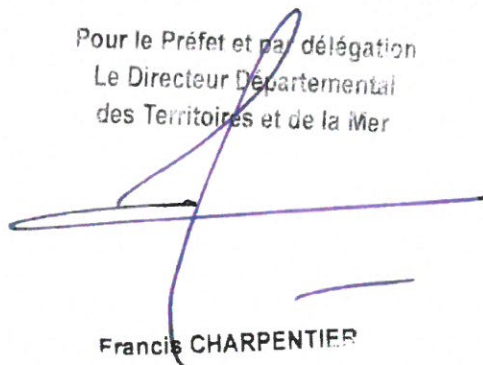
Le présent arrêté sera affiché :

- au siège de la commission électorale à Port-Vendres,
- à la délégation à la mer et au littoral des Pyrénées-Orientales et de l'Aude – station de Port la Nouvelle,
- au siège du comité interdépartemental du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins des Pyrénées-Orientales et de l'Aude.

Article 3 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer



Francis CHARPENTIER

ANNEXE à l'arrêté N°DDTM/DML/2016-347-0001 en date du 12 décembre 2016
fixant l'état définitif des listes des candidats éligibles à l'élection des membres
du conseil du comité interdépartemental des pêches maritimes et des élevages marins
des Pyrénées-Orientales et de l'Aude

La liste des candidats dont la déclaration de candidature est définitivement enregistrée en vue de l'élection des membres du conseil du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Occitanie du 12 janvier 2017 est établie comme suit :

Collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin
catégorie regroupant les chefs d'entreprises de pêche maritime embarqués - postes à pourvoir : 3

Liste n° 1 : FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS MARITIMES PATRONS PROPRIETAIRES (FFSPM)

Rang	titulaire	suppléant
1	DIAZ Gabriel	HUGUES Eric
2	MAGNAT Christophe	GARCIA Thomas
3	(non pourvu)	(non pourvu)

Liste n°2 : SYNDICAT MARITIME DES PECHEURS ARTISANS SYMPA CFDT

Rang	titulaire	suppléant
1	BERTON Erwan	MATHIEU Pascal
2	LAFFAGE Jean-Marc	ROMAGOSA Franck
3	MARTINEZ Manuel Tony	VAYSSIERE Frédéric

Liste n°3 : FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES CGT – SYNDICAT NATIONAL DES MARINS PECHEURS ARTISANS CGT

Rang	titulaire	suppléant
1	BOUCHE Yannick	GUERRERO Christophe
2	GAUBERT Jean-Baptiste	GALY Jean-Jacques
3	JAULENT Lucas	SOUNAC Florent

Collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin
catégorie regroupant les chefs d'entreprises de pêche maritime non embarqués - postes à pourvoir : 1

Liste n°1 : FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS MARITIMES PATRONS PROPRIETAIRES (FFSPM)

Rang	titulaire	suppléant
1	PEREZ Bernard	(non pourvu)

Liste n°2 : SYNDICAT MARITIME DES PECHEURS ARTISANS SYMPA CFDT

Rang	titulaire	suppléant
1	KROOCKMANN Jacques	SCHULER Alain

Liste n°3 : FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES CGT – SYNDICAT NATIONAL DES MARINS PECHEURS ARTISANS CGT

Rang	titulaire	suppléant
1	MARTINEZ Gérald	FIGUEIRA Alberto

Collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin
catégorie regroupant les chefs d'entreprises de pêche maritime à pied - postes à pourvoir : 1

Liste n°1 : FEDERATION FRANCAISE DES SYNDICATS PROFESSIONNELS MARITIMES PATRONS PROPRIETAIRES (FFSPM)

Rang	titulaire	suppléant
1	VARO René	(non pourvu)

Liste n°2 : SYNDICAT MARITIME DES PECHEURS ARTISANS SYMPA CFDT

Rang	titulaire	suppléant
1	DEMONTIS Dominique	PERALTA Mathieu

Liste n°3 : FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES CGT – SYNDICAT NATIONAL DES MARINS PECHEURS ARTISANS CGT

Rang	titulaire	suppléant
1	SORS Gérald	(non pourvu)

Collège des chefs d'entreprises de pêche maritime et d'élevage marin
catégorie regroupant les chefs d'entreprises d'élevage marin - postes à pourvoir : 1

Liste n°1 (Unique) : SYNDICAT FRANCAIS D'AQUACULTURE MARINE ET NOUVELLE

Rang	titulaire	suppléant
1	BALMA Philippe	(non pourvu)

Collège des équipages et salariés de pêche maritime et de l'élevage marin - postes à pourvoir : 6

Liste n°1 SYNDICAT NATIONAL DES MARINS PECHEURS CFTC

Rang	titulaire	suppléant
1	SCALA Stéphane	AKALI Ahmed
2	FAYDI David	GARCIA Stéphane
3	CATANIA Christophe	KARROUM Lahcen
4	RAYNAUD Denis	GARCIA Thomas
5	(non pourvu)	(non pourvu)
6	(non pourvu)	(non pourvu)

Liste n°2 : UNION FEDERALE MARITIME CFDT

Rang	titulaire	suppléant
1	CERTAIN Mathieu	QUESSADA Pierre-Olivier
2	BERNHARD Etienne	BURGARD Grégory
3	GREMBER Johnny	BOUALAM Nourdine
4	(non pourvu)	(non pourvu)
5	(non pourvu)	(non pourvu)
6	(non pourvu)	(non pourvu)

Liste n°3 : FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS MARITIMES CGT – SYNDICAT NATIONAL DES MARINS PECHEURS ARTISANS CGT

Rang	titulaire	suppléant
1	PLANAS Marc	ALBERNY Marc
2	RICO Alain	FONTANET Frédéric
3	PIGASSOU MICHEAU David	GRACIA Sébastien
4	BES Benjamin	PALLEROLS Bruno
5	FONTANET Christophe	PENNIELLO Hugo
6	(non pourvu)	(non pourvu)